

Commune de ANGLES SUR L'ANGLIN

● **Assainissement :**

La commune de ANGLES SUR L'ANGLIN comptabilisait 365 habitants en 1999 (source INSEE).

L'objectif du projet de PLU est d'accueillir 60 habitants sur les 10 / 15 ans .

Actuellement, seul le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement collectif. Il s'agit d'un réseau séparatif qui collecte les eaux usées et les dirige vers une station d'épuration de type lagunage.

1/ Le schéma d'assainissement :

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 21 octobre 1997.

Les plans de zonage sont joints en annexe (extraits du schéma directeur d'assainissement)

Gestion, entretien et financement :

Seul le bourg est assaini en partie collectivement : la ville haute, le quartier Sainte Croix et les Droux.

Les habitations du bourg situées en périphérie seront intégrées au collectif au fur et à mesure de l'extension du réseau.

Les hameaux de Douce, les Robins et Boisdichon sont prévus en assainissement collectif sur le long terme.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la DDAF et à la DDE pour les travaux d'installation (réalisés par tranches).

La maîtrise d'ouvrage revient au service assainissement de la commune.

La maintenance est confiée conjointement au service assainissement communal et à la SATESE pour la surveillance du lagunage.

Fonctionnement actuel :

L'état général du réseau et le fonctionnement des équipements est bon. Les secteurs à renforcer et /ou à étendre sont ceux de la périphérie du bourg.

Un poste de refoulement est installé sur le quai du Président Périvier pour collecter certaines habitations gravitairement.

La station de lagunage est constituée de 3 bassins (au nord du bourg). La rivière l'Anglin sert d'exutoire. Le lagunage est prévu pour 500 équivalent-habitant (avec une marge de 20 % de développement)

260 personnes sont raccordées sur la station (en 2003).

Le réseau est de type séparatif.

2/ Les eaux pluviales :

Seul le bourg, dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales. Il s'agit d'un réseau unitaire pour le réseau ancien (sur le coeur du bourg) ; lors des nouvelles tranches de travaux, le réseau est mis en séparatif.

Ainsi, les eaux pluviales sur le bourg sont collectées pour partie par le réseau unitaire, pour partie par le réseau eau pluvial existant.

Sur le reste du territoire les eaux pluviales sont évacuées par les caniveaux et fossés existants, et résorbées partiellement sur les parcelles.

Commune de ANGLES SUR L'ANGLIN

• **Alimentation en eau potable :**

Gestion, entretien et financement du réseau d'eau potable :

- La maîtrise d'œuvre revient au cabinet SAUNIER TECHNA à Tours
- La maîtrise d'ouvrage et la maintenance est attribuée au SIAEP de Vicq-sur-Gartempe

Suite à la réunion les points suivants sont relevés :

L'état général du réseau est bon et on ne signale aucun cas de saturation de ce dernier. Il n'existe pas de secteur où le réseau est surdimensionné qui aurait pu occasionner un développement bactérien

L'eau consommée provient de ressources souterraines.

Il existe deux captages d'eau potable sur le territoire communal :

- à proximité du moulin de Remerle, forage en secours d'une profondeur de 7.40 mètres (le long de la rivière l'Anglin, au nord du bourg)
- Sur le lieu dit Mon Plaisir au nord du bourg : forage de 158 mètres (principalement).

Concernant la consommation (en juin 2003) :

- Le nombre d'abonnés communaux est de 419.
- La consommation moyenne par foyer est de 93m³ par an et son évolution est stable.

Deux canalisations principales de diamètre 150 et 160 millimètres desservent le bourg :

- la première longe le terrain de football (au nord du bourg) puis descend le long de la D5, traverse le centre bourg pour enfin rejoindre le village des Droux plus au sud.
- La seconde canalisation part de cette première, dessert le lotissement les petits Breux, puis descend à la périphérie Est du bourg pour rejoindre finalement la salle des fêtes.

Les autres canalisations sont principalement entre le diamètre 50 et 80 (que cela soit sur le bourg ou le reste des écarts)

Il est également signalé qu'il n'y pas de projets à venir sur le réseau.



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES
SANITAIRES ET
SOciales DE LA VIENNE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE
en 2004

SYNDICAT D'EAU de
VICQ SUR GARTEMPE

Le **contrôle sanitaire des eaux** est assuré par le service santé-environnement de la DDASS sous l'autorité du Préfet. Les prélèvements d'eau ont été réalisés soit par le service santé-environnement de la DDASS (au niveau des ressources), soit par les agents du *laboratoire IANESCO Chimie de Poitiers* (après traitements au niveau des stations de production et sur les réseaux de distribution).

L'ensemble des analyses d'eau a été confié à ce *laboratoire*, agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

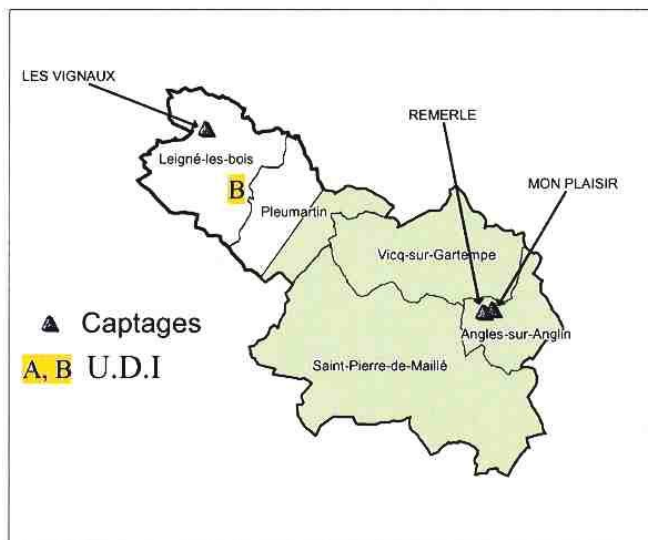
Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, il a été défini deux UDI (Unités A et B) dans le SIAEP de Vicq sur Gartempe.

La gestion de cette distribution d'eau est assurée en régie par le SIAEP de Vicq sur Gartempe.

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

L'UDI A de **Angles** est desservie par un mélange de deux captages situés sur la commune d'*Angles sur l'Anglin* : le forage d'une profondeur de 158 mètres de *Mon plaisir* (principalement), et le captage de *Remerle* (en secours), d'une profondeur de 7,40 mètres. Les deux ouvrages captent les eaux de la nappe aquifère libre du jurassique supérieur.

L'UDI B des **Vignaux** est alimentée par le forage des *Vignaux* d'une profondeur de 55 mètres, situé sur la commune de *Leigné les Bois*. Il capte les eaux de la nappe aquifère libre du turonien.



Traitement : Toutes les eaux pompées subissent un *traitement de désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuées à la population.

Contrôle : 50 prélèvements représentant 1058 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyenne 2004	Limites ou réf. de qualité	UNITES DE DISTRIBUTIONS	
		UDI A (Angles)	UDI B (les Vignaux)
PH	6,5 - 9	7,5	7,6
TURBIDITE (en NFU)	2	0,58	0,40
DURETE (TH en °F)	Néant	28,0	38,0
FLUOR (en µg/l)	1500	68	410
NITRATES (en mg/l)	50	25,5	20,3
SELENIUM (en µg/l)	10	0	11,4

Bactériologie ● Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité pour l'unité B.**

Par contre des contaminations bactériologiques ont été constatées au cours des mois de février – mars et septembre 2004 sur l'unité A par suite d'un défaut de chloration de l'eau au départ de la station de traitement d'Angles sur l'Anglin.

Cette situation anormale qui s'était déjà passée en 2003 doit être remédiée au plus vite par le syndicat d'eau par une mise en place d'une démarche qualité.

pH ● Il indique l'acidité de l'eau quand il est inférieur à 7 ou la basicité quand il est supérieur à 7. Les eaux distribuées sont **légèrement basiques.**

Turbidité ● Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence qui se traduit par une faible turbidité, inférieure généralement à 0,5 NFU.

Dureté ● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). La dureté des eaux distribuées peut être considérée comme **moyenne dans l'UDI A et importante dans l'UDI B.**

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F sur les réseaux intérieurs de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 % et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.

Fluor ● Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l) pour la prévention des caries dentaires. Des **apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, peuvent être conseillés, surtout pour l'UDI A.

Nitrates ● Les teneurs moyennes observées sur les deux UDI sont **modérées.**

Pesticides ● Les produits phytosanitaires (pesticides) sont utilisés pour les traitements des récoltes et pour désherber. Les recherches portant sur 44 substances réalisées en 2004 ont révélé des **traces d'herbicide** (déséthylatrazine : 0,02 µg/l) au départ de la station des **Vignaux** (unité B), inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par produit, au titre du principe de précaution.

Sélénium ● Une présence naturelle de sélénium dépassant légèrement la limite de qualité fixée à 10 µg/l est à signaler dans l'eau de l'UDI B. Cette situation bien que ne présentant pas de risque sanitaire pour la population a été signalée à l'exploitant et au maître d'ouvrage afin d'y remédier.

Conseils et recommandations :

● *Quelles que soient les caractéristiques de l'eau et les matériaux utilisés pour son transport, la qualité gustative de l'eau du robinet peut se dégrader quand elle a stagné dans des canalisations. Pour l'améliorer, il est recommandé de prélever l'eau après écoulement de quelques minutes et lors de pointes de consommation, de la conserver dans un récipient fermé au réfrigérateur et de la consommer dans les 24 heures.*

● *Si vous habitez un logement ancien, il est recommandé cependant de rechercher l'existence éventuelle de canalisations en plomb, de votre compteur jusqu'aux robinets et de prévoir, en cas de présence, leur remplacement.*

● *Les légionelles qui sont des bactéries présentes à l'état naturel dans les eaux douces peuvent se multiplier rapidement dans les réseaux d'eau chaude sanitaire si la température de l'eau est inférieure à 55 °C. Le risque de contracter une légionellose n'existe qu'en respirant de la vapeur d'eau contaminée (douches, bains bouillonnants, proximité d'un humidificateur etc...).*

Il est recommandé pour cette raison, de régler la température de votre système de production d'eau chaude au moins à 60°C, et afin d'éviter les risques de brûlures aux points d'usage, il est fortement recommandé de mettre en place des mitigeurs thermostatiques disposant du label NF.

Pour plus d'information ... Veuillez consulter votre exploitant ou la DDASS de la Vienne.

Commune de ANGLES SUR L'ANGLIN

• **Collecte de ordures ménagères :**

Le SIMER¹ gère et traite les ordures ordinaires.

Le ramassage s'effectue une fois par semaine sur toute la commune et deux fois par semaine sur le centre bourg du 15 juin au 15 septembre (fréquentation touristique = résidences secondaires occupées + camping).

Le traitement est établi au centre d'enfouissement technique du Vigeant après transfert sur la plateforme de Pindray.

La collecte sélective s'effectue en porte à porte en même temps que la collecte traditionnelle. Les emballages recyclables sont traités sur les centres de tri du Blanc et de Bauges après transfert.

Les encombrants (fer, déchets verts, tout venant, plastique ...) peuvent être déposés à la déchetterie de Saint-Pierre-de-Maillé (ouverture le lundi et mercredi de 14 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12h). Il existe deux autres déchetteries sur le territoire de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

¹ Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural